

2019 – 07 – 08 - 004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 03 JUILLET 2019	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 08 JUILLET à 20 Heures</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Jean-Louis BAZIN ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Représenté</u> : Mathieu CHENAL par Marie GUNIE ; Jean-Christophe MARTIN par Samuel LEDANOIS ; Erika PIANI à Sylvie THOMAS</p> <p><u>Absents et Excusés</u> : Pierre MERMIN ; Julie PONT</p> <p>Madame Marie GUNIE a été élue secrétaire</p>
<u>Date d'affichage</u> 03 JUILLET 2019	
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12	

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2019/2020

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période : Du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

L'accueil sera mis en place dans la salle « activités manuelles » du groupe scolaire, les enfants auront aussi accès aux sanitaires situés au même niveau ainsi qu'à la cour de récréation.

Tous les enfants inscrits au groupe scolaire La Croix de Fer, de la maternelle au CM2.

Les inscriptions sont prises au secrétariat de mairie pour les forfaits et auprès du personnel d'encadrement pour les autres options, suivant les conditions définies dans le règlement interne de la garderie périscolaire.

TARIFS :

	1er Trimestre	2ème trimestre	3ème Trimestre
	du 02/09 au 20/12/2019	du 06/01 au 17/04/2020	du 04/05 au 03/07/2020
Forfait matin et soir	257 €	239 €	150 €
Forfait matin	106 €	98 €	61 €
Forfait soir	238 €	220 €	138 €

Tarif matin : 2,40 € Tarif soir : 5,40 € Tarif à la ½ heure : 1,20 €

Les règlements s'effectueront auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recettes.

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

